

Mise en ligne : 3 décembre 2020.
Dernière modification : 18 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE MARRAKECH

S.A., 17 juin 1922, pour 99 ans.

Société d'électricité de Marrakech
Société d'électricité de Safi
Société d'électricité de Mazagan
(*La Journée industrielle*, 29 juillet 1923)

Ces trois sociétés, qui ont leur siège à Paris, 4, rue de Vienne, ont pour objet l'exécution des conventions passées entre la Société générale pour le développement de Casablanca, et les municipalités de Marrakech, de Safi et de Mazagan, pour la distribution de l'électricité à ces trois villes.

Leurs constitutions définitives étaient soumises à la réalisation de l'apport fait par les trois municipalités des terrains sur lesquels doivent s'élever les usines. Cette condition venant d'être remplie, les sociétés sont définitivement constituées.

Le capital de la Société d'électricité de Marrakech est de 4 millions en actions de 250 francs, dont 800 attribuées à la ville de Marrakech et 2.000 à la Société générale pour le développement de Casablanca.

Le capital de la Société d'électricité de Safi est de 3 millions en actions de 250 fr. dont 600 attribuées à la ville de Safi.

Le capital de la Société d'électricité de Mazagan est de 1.500.000 fr. en actions de 250 fr. dont 300 attribuées à la ville de Mazagan.

Le conseil d'administration de chacune de ces trois sociétés est composé de la Société générale pour le développement de Casablanca, à Paris, 18, rue de la Pépinière ; la Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, à Paris, 73, boulevard Haussmann ; et la Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, à Paris, 73, boulevard Haussmann.

Société d'électricité de Marrakech
Société d'électricité de Safi
Société d'électricité de Mazagan
(*La Journée industrielle*, 12 août 1923)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/COMACOIN.pdf

Dans notre numéro du 29-30 juillet dernier, nous avons annoncé la constitution définitive de ces trois sociétés ayant un siège unique à Paris, rue de Vienne.

Nous avons indiqué la composition du conseil d'administration, commun aux trois sociétés. Il convient d'y ajouter la Compagnie, du Maroc pour le Commerce et l'industrie, société anonyme dont le siège est à Paris, 94, rue Saint-Lazare, cette société ayant été nommée administrateur postérieurement à la constitution des trois affaires en question.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE MARRAKECH
S.A. frse au capital de 4 MF.
Siège social : PARIS, 4, rue de Vienne
Registre du commerce : Seine : n° 209-208 B
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 388)

Conseil d'administration
composé de 3 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 40 actions.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE CASABLANCA, 18, r. de la Pépinière, Paris ;

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE, 73, boulevard Haussmann, Paris ;

COMPAGNIE DU MAROC POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, 18, r. de la Pépinière ;

SOCIÉTÉ MAROCAINE DE DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ, 73, boulevard Haussmann, Paris ;

Commissaires aux comptes

MAQUAN (André), 139, bd Voltaire, Paris ;

COLLÈS (Georges), 51 rue Gravel, Levallois-Perret.

Objet. — Ttes ops mobilières, immobilières, financières et industrielles ayant pour but la distribution de l'électricité à Marrakech.

Capital social. — 4 MF, divisé en 16.000 act. de 250 fr.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % aux act. ; Sur du surplus : 10 % au conseil.

AEC 1937/775 — Société d'électricité de Marrakech,
3, rue de Messine, PARIS (8^e).

Tél. : Carnot 76-20 à 76-29. — R.C. Seine 209.208 B.

Capital. — Société anon., fondée le 22 juin 1922, 4 millions de fr. en 16.000 actions de 250 fr. dont 2.800 d'apport (800 attribuées à la ville de Marrakech et 2.000 à la Société générale pour le développement de Casablanca), 16.000 obligations 6 % 1936, réparties aux actionnaires gratuitement, à raison d'une obligation pour chaque action possédée.

Dividendes : 1929, 1930 et 1931, 17 fr. 50 ; 1932, action de capital, 25 fr. ; action de jouissance, 7 fr. 50 ; 1933, action de capital, 37 fr. 50, action de jouissance, 20 fr. ; 1934, action de capital 40 fr. ; action de jouissance, 22 fr. 50 ; 1935, action de capital, 40 fr. action de jouissance, 22 fr. 50 ; et 150 fr. brut par action de capital ou de jouissance, prélevés sur le report à nouveau.

Objet. — Production et distribution de l'électricité à Marrakech.

Conseil. — Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage, président ; Société générale pour le développement de Casablanca, Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, Ce Asiatique et Africaine ; MM. de Chambure, G. Dreyfus, H. de Peyster, A. Roudy, administrateurs.

AEC 1951/854 — Société d'électricité de Marrakech, 45, rue Cortambert, PARIS (16^e).

Capital. — Société anon., fondée le 22 juin 1922, 4 millions de fr. en 16.000 actions de 250 fr. dont 2.800 d'apport (800 attribuées à la ville de Marrakech et 2.000 à la Sté générale pour le développement de Casablanca).

Obligations : 16.000 obligations 6 % 1936, réparties aux actionnaires gratuitement, à raison d'une obligation pour chaque action possédée.

Dividendes. — 1948 : act. cap. 125 fr. ; act. jous. 107 fr. 50.

Objet. — Production et distribution de l'électricité à Marrakech.

Conseil. — M. Bonfils, présid. ; Société lyonnaise des eaux et de l'éclairage ; Société générale pour le développement de Casablanca, Société marocaine de distribution d'eau, de gaz et d'électricité, MM. [Jean] de Chambure [anc. dir. de l'Union d'électricité], L[ouis] Lefrançois [dir. gén. 812], Ch. Hornung ¹, admin.

¹ Jean-Charles Hornung : PDG de la Société générale pour le développement de Casablanca : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soblanca.pdf